



Avis de consultation de télécom CRTC 2012-557-4

Version PDF

Références au processus : 2012-557, 2012-557-1, 2012-557-2, 2012-557-3

Ottawa, le 11 février 2013

Avis d'audience

Le 11 février 2013

Gatineau (Québec)

Instance dans le but d'établir un code obligatoire pour les fournisseurs de services sans fil mobiles

Numéro de dossier : 8665-C12-201212448

Modifications à la procédure

1. Par le présent avis, le Conseil modifie l'avis de consultation *Instance dans le but d'établir un code obligatoire pour les fournisseurs de services sans fil mobiles*, Avis de consultation de télécom CRTC 2012-557, 11 octobre 2012, tel qu'il a été modifié par les Avis de consultation de télécom CRTC 2012-557-1, 1^{er} novembre 2012; 2012-557-2, 21 décembre 2012 et 2012-557-3, 28 janvier 2013 (l'avis de consultation).
2. Le Conseil remplace le paragraphe 35 de l'avis de consultation par le suivant :

35. Après l'audience publique, les intervenants peuvent déposer des observations écrites finales au sujet du document de travail, des observations soumises lors de la consultation en ligne et des observations soumises à l'audience au plus tard le **1^{er} mars 2013**. Les intervenants peuvent déposer des répliques écrites finales aux observations écrites finales au plus tard le **15 mars 2013**. Les répliques écrites finales doivent contenir au plus 15 pages (incluant le sommaire).

Secrétaire général